

La Ville de Danville a entrepris une réforme de sa méthode de taxation en 2017. Dès 2018, la Ville a mis en place des mesures visant à alléger le fardeau fiscal des propriétaires d'immeubles. C'est ainsi qu'un ajustement du facteur de taxation de 0,85 pour chacune des unités pour les propriétaires d'immeubles de 4 unités ou plus a vu le jour. Cette mesure a permis de préserver la valeur des immeubles à revenus du territoire.

En 2019, la Ville de Danville a procédé à l'instauration des taux variés pour les six catégories d'immeubles autorisées par la Loi en plus de répartir différemment la taxe associée au paiement des services de la Sûreté du Québec. Cette nouvelle façon de taxer les propriétaires du territoire a permis de tenir compte des enjeux particuliers reliés à chacune de ces catégories tout en répartissant plus équitablement le fardeau fiscal de la Ville et en atténuant la hausse moyenne de 9 % des nouvelles valeurs foncières engendrée par le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation pour l'année 2019. De plus, la Ville a instauré une nouvelle répartition de la taxe associée aux services de la Sûreté du Québec en faisant assumer 70 % de la facture à part égale aux 2333 matricules du territoire et 30 % de la facture suivant l'évaluation foncière.

Par l'adoption de son budget 2020, la Ville de Danville continue sa réforme de taxation pour tenir compte des réalités actuelles du monde municipal. Pour permettre la relance économique de la Ville de Danville, cette dernière souhaite investir des sommes supplémentaires dans l'ajout ou la rénovation d'infrastructures municipales en plus de miser sur le développement commercial et industriel du territoire afin de créer de l'emploi et de revitaliser son territoire.

La Ville bonifie donc son taux de taxation de 2 % pour la majeure partie des taux sauf les taux relatifs à la catégorie non-résiduelle et industrielle lesquels sont majorés de 5 %. En effet, les travaux effectués dans le cadre de l'étude de regroupement des villes d'Asbestos et de Danville semblaient démontrer que le taux de taxation des catégories commerciales et industrielles était comparativement inférieur à celui des autres municipalités environnantes. Des vérifications additionnelles nous ayant mené au même constat, un ajustement a donc été fait en sens. Donc de façon à graduellement ajuster notre taux de taxation à celui des villes comparables tout en continuant de favoriser l'essor économique de la région, la Ville de Danville augmente le taux de taxation de ces deux catégories de 5 %.

Le tableau suivant démontre l'impact des mesures citées plus haut sur les taux de taxation.

	Taux de taxation Année 2019	Taux de taxation Année 2020
Non résidentielle	0.7366 \$	0.7734 \$
Industrielle	0.7246 \$	0.7608 \$
Agricole	0.6755 \$	0.6890 \$
6 logements et plus	0.6998 \$	0.7138 \$
Terrains vagues desservis	1.3996 \$	1.4276 \$
Résiduelle ou résidentielle	0.6998 \$	0.7138 \$

Pour la tarification, le reste, les taux demeurent sensiblement les mêmes.

En 2020, la Ville de Danville entend continuer à investir dans la rénovation de ces infrastructures tant en campagne qu'au noyau urbain. De plus, de nouveaux développements devraient voir le jour ce qui entrainera le prolongement des services dans certains secteurs. Les travaux de rénovation du Centre Mgr Thibault se poursuivront alors que la Ville de Danville bonifiera les services offerts à la population à cet endroit en y déménageant la bibliothèque municipale.

Pour ce faire, la Ville instaure une nouvelle taxe équivalente à 1/8 du taux de base pour bonifier ses investissements au niveau des infrastructures par le biais d'une réserve créée à cette fin. Cette somme additionnelle de 280 000 \$ permettra à la Ville d'investir un peu plus dans ses infrastructures, lesquelles comprennent également les routes et ponceaux de campagne. C'est un petit montant lorsque nous pensons aux coûts de réfection des infrastructures mais c'est un pas vers l'amélioration de notre milieu de vie. Bien entendu, la Ville continuera à solliciter l'aide gouvernementale en présentant des demandes d'aide financière en vertu des différents programmes en vigueur.

Dans le même ordre d'idée, la Ville de Danville instaure une nouvelle réserve pour le développement industriel et commercial. Les efforts mis cette année, en partageant des ressources communes dédiées au développement commercial et industriel du territoire nous a permis de voir quatre (4) nouvelles industries s'installer sur notre territoire et ce n'est pas fini. Pour la mise en place de cette nouvelle réserve, une taxe additionnelle équivalente à 1/20 du taux de base est mise en place et permettra d'amasser une somme de 112 000 \$ qui servira à défrayer les frais de démarchage de promoteurs et d'acquisition de propriétés pour permettre ce nouvel essor économique.

Nous ne pouvons tout régler en une année, mais nous sommes très fiers du travail accompli sous l'égide du présent conseil. Le changement qui prend forme est plus que bénéfique pour l'orientation que nous voulons donner à la Ville de Danville. Le conseil souhaite préserver le caractère patrimonial et paisible de notre ville tout en permettant aux travailleurs de gagner leur vie à proximité de leur milieu de vie tout en bénéficiant de services municipaux compétitifs et adaptés à leur réalité.

-30-

Pour toute question :

Michel Plourde, Maire, 819-571-3711 / Josée Vendette, directrice générale, 819-839-2771 poste 23